

Décision du maire

MDE-2026-006

Date: 25 juin 2026

Object : Avis écrite de l'approbation des règlements promulgués à la réunion spéciale du Conseil le 25 juin 2026

En vertu de la Partie VI.1 (Pouvoirs et fonctions du conseil et de sa présidence) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la « Loi ») et des modifications apportées au Règlement 530/22 de l'Ontario en vertu de la Loi, je soussigné, Normand Riopel, maire du canton de Champlain, approuve par la présente les règlements suivants adoptés lors de la réunion ordinaire du Conseil du Canton de Champlain du 25 juin 2026, conformément au paragraphe 284.11(4)(a)(i) de la Loi :

- 2026-37 – Règlement qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 pour Williams (Z-01-2026).
- 2026-38 – Règlement qui modifie le Règlement no 2015-44 qui établie les lignes directrices pour les plans d'implantation et les lotissements.
- 2026-39 – Règlement qui autorise la conclusion d'une entente de lotissement avec 9167 5637 Québec Inc. pour la Phase 2 du lotissement d'Habitations Robert.
- 2026-40 – Règlement qui vise à désigner certains terrains à titre de voie publique (rue Milner et avenue Farmers).
- 2026-41 – Règlement visant à établir une politique du personnel destiné aux salariés autres que les salariés permanents à temps plein pour la Corporation du canton de Champlain.
- 2026-42 – Règlement qui nomme un chef des pompier pour la Corporation du Canton de Champlain.
- 2026-43 – Règlement confirmant les procédures du Conseil lors de sa réunion le 25 juin 2026.

Normand Riopel, Maire

Datée: le 25 juin 2026